

SC Carac Perspectives Immo ISR



Informations en matière de durabilité publiées en application de l'article 10(1) du Règlement (UE) 2019/2088 et des articles 24 à 36 du Règlement Délégué (UE) 2022/1288

Atream
89 - 91 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Tél. : +33 (0)1 43 59 75 75
Fax : +33 (0)1 43 59 75 99

atream.com

Société par actions simplifiées au capital de 263 200 euros / 503 740 433 RCS Paris / Agréée par l'AMF en qualité de Société de gestion de portefeuille le 15 avril 2013 sous le numéro GP-13000011



Dénomination du produit :	Identifiant d'entité juridique :
SC Carac Perspectives Immo ISR	969500Z8QWE81RUHM797

A. Résumé

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance mais n'a pas d'objectif d'investissement durable. Il est classé article 8 au sens du Règlement SFDR 2019/2088 et a fixé une proportion minimum de 90% d'investissement alignés aux caractéristiques environnementales ou sociales. Ce pourcentage est déterminé conformément aux informations figurant dans le prospectus du fonds et intègre l'ensemble des actifs, y compris les participations et les disponibilités, conformément aux exigences de l'AMF.

Bien que le fonds n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il investira une proportion minimale de 30% d'investissements durable sur le volet environnemental (via un alignement à la taxonomie), tels que définis par la Société de Gestion et dans le respect des exigences du Règlement SFDR.

La Société s'engage dans une démarche qui vise à améliorer les performances environnementales de son patrimoine via notamment le suivi de la notation ESG à partir de la grille Atream. La Société a pour objectif de contribuer activement à l'objectif environnemental d'atténuation au changement climatique et d'amélioration des enjeux sociétaux, notamment en améliorant le confort des usagers des actifs immobiliers.

La stratégie d'investissement du fonds prend en compte les aspects extra-financiers tout au long du cycle de vie de ses investissements.

Afin d'évaluer les performances ESG du patrimoine de la SC Carac Perspectives Immo ISR, ATREAM a défini une grille d'analyse extra-financière par typologie d'actifs (Hôtels, Bureaux, Commerces) construite dans le cadre de sa labellisation ISR, permettant d'attribuer à chaque actif une note ESG comprise entre 0 et 100.

Celles-ci se décomposent en 38 critères pour la typologie Hôtels, 34 critères pour la typologie Bureaux, et 28 critères pour la typologie Commerces. Ci-dessous sont exposés des exemples de thématiques évaluées et suivies par le fonds :

- Consommations d'énergie finale toutes énergies tous usages ;
- Emissions de GES (Gaz à Effet de Serre) liées aux consommations énergétiques ;
- Consommations d'eau ;
- Biodiversité ;



- Gestion des déchets ;
- Mobilité douce ;
- Sensibilisation des occupants ;
- Considération des usagers et amélioration continue de la performance environnementale et sociale.

Les caractéristiques environnementales et sociales déterminées pour le fonds sont suivies annuellement lors du remplissage de cette grille. Les données extra-financières de la grille ISR sont traitées par les équipes d'Aream qui s'assurent de leur fiabilité et de leur cohérence. Elles sont également intégrées au plan de contrôle d'Aream.

Le fonds a recours à plusieurs sources de données afin d'évaluer la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues. En effet, les équipes d'Aream effectue l'analyse extra-financière des actifs du fonds à partir des données internes remontées notamment par le property manager et les assets managers, ainsi que des données fournies par des prestataires reconnus dans le domaine de l'immobilier durable.

Toutefois, des limites à la méthodologie et aux données sont identifiables. En effet, en cas de données indisponibles, les équipes d'Aream sont amenées à recourir à des méthodes d'estimation des données.

Par ailleurs, les équipes d'Aream ont mis en place un processus de diligence raisonnable ESG afin de s'assurer de la qualité des données ESG.

Le fonds prend en compte les principales incidences négatives (PAI) tout au long du processus d'acquisition et de gestion. Dans ce cadre, il reporte sur les indicateurs suivants :

- [PAI obligatoire 1/2] Exposition aux combustibles fossiles via des actifs immobiliers (en %) ;
- [PAI obligatoire 2/2] Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique (en %) ;
- [PAI optionnel 1/2] Émissions de gaz à effet de serre (en kgCO₂eq/m².an) ;
- [PAI optionnel 2/2] Intensité énergétique (en GWh/m².an).

La société applique une politique d'engagement des parties prenantes.

La spécificité du patrimoine rend inadaptée la référence à un indice de marché ou à un indicateur de référence.

B. Sans objectif d'investissement durable

Ce fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 30 % d'investissements durables sur le volet environnemental, aligné à la taxonomie de l'UE.



C. Caractéristiques environnementales et sociales

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds sont définies dans le cadre de sa stratégie ISR, qui fixe les objectifs poursuivis, les critères d'évaluation retenus ainsi que les plans d'amélioration mis en œuvre.

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES

D'un point de vue environnemental, la société vise à améliorer la performance environnementale de son patrimoine immobilier via notamment la mise en place d'outils de suivi des consommations tous fluides et de valorisation de la qualité environnementale de ses sites.

CARACTERISTIQUES SOCIALES

Sur le plan social, la société vise l'amélioration du confort et du bien-être des usagers par une offre de services diversifiée, la prise en compte et l'amélioration de la santé des occupants et la promotion des mobilités douces.

GOUVERNANCE

Dans le cadre d'une démarche d'immobilier responsable, la société s'engage dans une démarche axée sur la bonne gouvernance afin de garantir la bonne mise en œuvre des actions permettant l'atteinte des objectifs environnementaux et sociaux notamment via un plan d'action adapté aux actifs s'appuyant sur l'état des lieux initial à l'échelle du portefeuille.

D. Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement de la SC Carac Perspectives Immo ISR vise à améliorer les performances environnementales et sociales de son patrimoine et à contribuer au confort des occupants de ses actifs en valorisant les services et les espaces verts à proximité.

Cet engagement se traduit concrètement par la prise en compte des aspects extra-financiers dans l'analyse stratégique et financière, tout au long du cycle de vie de ses investissements. Cette analyse intègre un ensemble de critères Environnementaux, Sociaux/ Sociétaux et de Gouvernance (ESG) et se déploie notamment par le suivi et l'optimisation des consommations d'énergie, d'eau et des émissions de gaz à effet de serre, la gestion des déchets et le développement de l'économie circulaire, la préservation de la biodiversité, la santé, le confort et le bien-être des occupants, la résilience au changement climatique, la sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes.

La stratégie ISR de la société est équilibrée sur les trois piliers de la manière suivante :

- Pilier environnemental (40%)
- Pilier social (40%)
- Pilier Gouvernance (20%)



Cet engagement se traduit concrètement par l'intégration des critères ESG dans l'analyse stratégique et financière tout au long du cycle de vie des investissements.

La SC Carac Perspectives Immo ISR applique une stratégie « Best-in-Progress ». Celle-ci consiste en l'amélioration de la performance extra-financière des actifs qu'elle détient.

Ainsi, conformément au référentiel du Label ISR Immobilier, la société vise à suivre l'une des stratégies Best-in-Progress suivantes :

- Améliorer de 20 points, dans un délai de 3 ans, la moyenne pondérée par leur valeur d'acquisition hors droit des notes ESG des actifs de la poche Best-in-Progress ;
- Ou que la moyenne pondérée par leur valeur d'acquisition hors droit des notes ESG des actifs de la poche Best-in-Progress atteigne la note seuil au niveau du fonds.

La notation ISR de l'actif soumis à investissement ne doit pas nuire à la stratégie Best-In-Progress de la SC Carac Perspectives Immo ISR.

Les notes seuil du fonds ont été établies à 64,5/100 pour la grille Hôtels, 61,1/100 pour la grille Bureaux et 67,7/100 pour la grille Commerces, pour une note initiale de 32,3/100.

Par ailleurs, dans le cadre de la labellisation ISR immobilier de la SC Carac Perspectives Immo ISR, les équipes d'Atream évaluent les actifs soumis à investissement. Tout projet d'investissement doit être évalué avec les grilles ISR propres à la SC Carac Perspectives Immo ISR. La notation ISR de l'actif soumis à investissement ne doit pas nuire à la stratégie Best-In-Progress de la société.

Il convient de noter que la société Atream applique une politique d'exclusion à l'ensemble de ses fonds gérés, à l'instar de La SC Carac Perspectives Immo ISR, conformément à sa Charte d'Investissement Responsable. Celle-ci est disponible sur le site internet de la société.

La stratégie ISR de la SC Carac Perspectives Immo ISR est disponible sur le site internet de la société Atream.

Dans le cadre du Règlement SFDR, la Société s'engage à ce qu'au moins 30% de ses actifs contribuent substantiellement à l'objectif environnemental d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, conformément aux exigences du règlement EU Taxonomy 2020/852, tout en veillant à respecter les principales incidences négatives (PAI) tel que définis par le règlement SFDR à savoir :

- [PAI obligatoire 1/2] Exposition aux combustibles fossiles via des actifs immobiliers (en %) ;
- [PAI obligatoire 2/2] Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique (en %) ;
- [PAI optionnel 1/2] Émissions de gaz à effet de serre (en kgCO₂eq/m².an) ;
- [PAI optionnel 2/2] Intensité énergétique (en GWh/m².an).



Les indicateurs de durabilités utilisés pour mesurer la réalisation des investissements durables sur le volet environnemental sont énoncés dans l'annexe périodique de la société, disponible sur le site internet de la société Aream.

E. Proportion d'investissements

La SC Carac Perspectives Immo ISR s'engage à allouer ces investissements de la manière suivante.

- En catégorie « #1 – Alignées sur les caractéristiques ESG », la société consacre un minimum de 90% de ses investissements correspondant à la poche immobilière ;

En catégorie « #2 – Autre », la société consacre 10% de ses investissements à des liquidités ou d'autres types d'actifs dont la finalité est la distribution de dividendes, la gestion du fonds, l'acquisition d'actifs immobiliers ou l'investissement dans des véhicules éligibles règlementairement pour le fonds. Ces derniers ne sont pas alignés aux caractéristiques E/S.

Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La société poursuit un objectif environnemental à hauteur de 30% au sens du règlement SFDR.

Pour être qualifié de durable au sens du règlement SFDR, un investissement doit remplir trois conditions cumulatives : contribuer à un objectif environnemental et/ou social, ne pas causer de préjudice significatif à ces objectifs (principe des incidences négatives principales, ou PAI), et être réalisé auprès de sociétés appliquant des pratiques de bonne gouvernance.

Dans le cadre de la SC CARAC Perspectives Immo, un actif est considéré comme durable s'il est aligné à la Taxonomie européenne, notamment (non exclusivement) sous l'activité 7.7 « Acquisition et gestion immobilière », avec pour objectif la contribution à l'atténuation du changement climatique.

Pour être considérée comme durable au sens de la Taxonomie, une activité économique doit contribuer de manière substantielle à l'un des six objectifs environnementaux, sans causer de préjudice significatif aux autres (critères DNSH), et dans le respect des garanties minimales sociales. Pour les activités immobilières d'acquisition et de propriété, les critères applicables sont ceux définis au point 7.7 du règlement délégué (UE) 2021/2139.

Conformément aux critères techniques de contribution substantielle, l'actif doit se situer parmi les 15 % les plus performants du parc immobilier national existant en termes de consommation d'énergie primaire (kWhEP/m²/an). Ce seuil est établi à partir des données de référence de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID), organisme indépendant fournissant des benchmarks sectoriels fondés sur des données réelles de consommation.

F. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Aream
89 – 91 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Tél. : +33 (0)1 43 59 75 75
Fax : +33 (0)1 43 59 75 99

aream.com

Société par actions simplifiée au capital de 263 200 euros / 503 740 433 RCS Paris / Agréée par l'AMF en qualité de Société de gestion de portefeuille le 15 avril 2013 sous le numéro GP-13000011



Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Parmi l'ensemble des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance poursuivis dans le cadre de sa stratégie ISR, le fonds a retenu 8 indicateurs clés permettant de mesurer l'atteinte des principales caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut. Ces indicateurs sont calculés à l'échelle du fonds et pondérés selon la valeur d'expertise des actifs détenus.

Sur la thématique Environnementale :

- Consommations énergétiques surfaciques moyennes tous fluides (en kWhEF/m².an) ;
- Émissions de gaz à effet de serre moyennes liées aux consommations énergétiques (en kgCO₂eq/m².an) ;

Sur la thématique Sociale :

- Nombre moyen de solutions de transport accessibles à moins de 15 minutes à pied (en nombre de ligne) ;
- Nombre moyen de services disponibles à moins de 15 minutes à pied ;
- Nombre moyen de services disponibles sur site ;

Sur la thématique Gouvernance :

- Part des locataires et property managers engagés via des clauses ESG ou annexes environnementales ;
- Part des actifs disposant d'un label ou d'une certification ESG ;
- Part des actifs couverts par une analyse cartographique de la résilience aux changements climatiques.

Ces indicateurs permettent de mesurer et de piloter les principales thématiques environnementales et sociales du portefeuille. Leur suivi est réalisé de manière régulière et fait l'objet d'une revue annuelle, incluant des contrôles et audits dédiés, afin de garantir la fiabilité des données, la cohérence des méthodes d'évaluation et le respect des caractéristiques E&S promues par le fonds.

Comment les caractéristiques environnementales ou sociales et les indicateurs de durabilité sont-ils contrôlés tout au long du cycle de vie du produit financier et quel sont les mécanismes de contrôle interne ou externe y afférents ?

La dimension ISR du fonds est intégrée au plan de contrôle d'ATREAM, selon deux niveaux. Ces différents contrôles (niveau 1 et niveau 2), sont effectués par des départements distincts de la Société. Ce plan permet d'examiner différents éléments tels que la méthodologie ISR, la prise en compte des critères ISR et de ses objectifs, l'adéquation des données, etc.



- Un contrôle de niveau 1, réalisé de manière exhaustive par un analyste ESG distinct de celui ayant assuré le remplissage de la grille ESG ou ISR, afin de vérifier la complétude et la cohérence des informations renseignées.
- Un contrôle de niveau 1 complémentaire réalisé de manière exhaustive par la Directrice ESG, visant à vérifier la conformité des évaluations au regard de la méthodologie applicable (ISR ou ESG lorsque le fonds n'est pas labellisé ISR). Ce contrôle porte notamment sur la cohérence des notes attribuées pour chaque critère au regard des résultats obtenus, la présence d'éléments probants justifiant l'attribution des points, ainsi que la validation de la note finale du véhicule. La Direction ESG assure également une revue de cohérence des plans d'amélioration des actifs, de l'intégration des coûts CAPEX/OPEX dans les business plans en lien avec les assets managers, du calcul des indicateurs ESG et des informations extra-financières présentées dans les supports de communication destinés aux investisseurs (supports de présentation, rapports annuels, etc.).
- Un contrôle de niveau 2 mené par la Direction Contrôle Interne & Conformité, selon une méthode d'échantillonnage, visant à s'assurer de la conformité des notations, tant des actifs que du fonds et de la disponibilité des preuves.

Le fonds Carac Perspectives Immo ISR est labellisé ISR immobilier. Ce label implique un audit externe annuel par un tiers agréé ainsi qu'un audit de renouvellement réalisé tous les trois ans.

G. Méthodes

Quelle méthode est utilisée pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier en utilisant les indicateurs de durabilité ?

Les grilles d'évaluation ISR, spécifiques à la SC Carac Perspectives Immo ISR, ont été conçues par les équipes en charge de l'ISR au sein d'Atream accompagnées par un cabinet de conseil. Ces grilles comprennent 35 à 39 critères répartis sur les trois piliers Environnemental, Social et de Gouvernance.

Celles-ci respectent les exigences du Référentiel du Label ISR Immobilier (pondérations relatives de chaque pilier et des critères obligatoires). A noter que les critères ont été choisis pour répondre aux objectifs ISR du fonds Carac Perspectives Immo ISR tout en s'alignant sur les bonnes pratiques actuelles du secteur.

Chaque critère de la grille ISR est évalué selon une échelle de notation définie par l'équipe gestion d'actifs via une ou plusieurs questions (la réponse peut être binaire ou non).

Ces critères sont des éléments quantifiables permettant de mesurer l'impact de l'actif sur des thématiques du Développement Durable (pilier E, S ou G).



Atream a déployé la plateforme Deepki pour assurer une collecte, une centralisation et un suivi continus des données de consommation énergétique (électricité, gaz, eau, etc.) de ses actifs immobiliers. Cette solution permet une remontée automatisée des données réelles via les fournisseurs d'énergie ou les exploitants, et offre une visualisation opérationnelle des consommations à l'échelle de chaque actif ou portefeuille. Ces données constituent la base du pilotage de la performance énergétique et de la conformité réglementaire, notamment vis-à-vis des exigences du Décret Tertiaire.

H. Sources et traitement des données

Sources de données utilisées pour atteindre chacune des caractéristiques environnementales promues par le produit financier

Dans le cadre de l'analyse ESG des actifs, l'équipe ESG d'Atream s'appuie sur plusieurs sources de données internes et externes afin de déployer la stratégie ISR de la SC Carac Perspectives Immo ISR et de promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales du fonds. En interne, les analyses sont principalement nourries par les données fournies par le Property Manager et les Assets Managers en raison de leur connaissance fine des actifs du fonds. Quand cela est pertinent les données sont collectées auprès des exploitants. En externe, les équipes d'Atream recourent à des prestataires externes choisis après une évaluation approfondie de la qualité et de la fiabilité des données fournies.

Pour chaque critère, l'équipe ESG a élaboré une échelle de notation basée sur un système de questions-réponses (réponse binaire ou non). La note est calculée de la manière suivante :

- Par comparaison avec un niveau de référence issu de publications/référentiels sectoriels ou des benchmarks élaborés par des organismes reconnus tels que :
 - o Energie et Carbone : Deepki Index;
 - o Décarbonation / Années de désalignement: Le Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM) ;
 - o Eau : L'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) ;
 - o Scores mobilité et ville du quart d'heure : Deepki, plateforme SAS d'automatisation de données énergétiques ;
 - o La plateforme d'analyse de la résilience climatique et biodiversité – R4RE.
- Selon la pertinence des critères par rapport aux réglementations en vigueur. A noter que les critères relevant d'une obligation réglementaire ont une échelle de notation définie en fonction du seuil minimum attendu par la loi.
- Selon l'importance du critère dans la stratégie ESG du fonds.

La notation ESG de chacun des actifs détenus par la SC Carac Perspectives Immo ISR est suivie et mise à jour annuellement par les équipes d'Atream en fonction de l'avancement des plans d'actions ESG. Ces plans d'actions sont spécifiques à chaque actif et ont été définis pour donner suite à l'analyse de la notation ESG initiale réalisée en 2024. Ils seront revus tous les 3 ans dans une optique



d'amélioration continue de la performance ESG du portefeuille de la SC Carac Perspectives Immo ISR.

Mesures prises pour garantir la qualité des données

Les équipes d'Atream apprécient la qualité des données au regard de :

- Leur fiabilité attestée lors des visites des sites ;
- Leur cohérence avec les valeurs moyennes transmises par Deepki (pour les données de consommation des fluides)
- Leur cohérence par rapport aux benchmarks internes, Deepki, OID ou tout autre benchmark jugé adapté par les équipes d'Atream.

Dans le cas où une donnée paraîtrait incohérente, une investigation est menée auprès du locataire / exploitant/ fournisseur de données ...

Modalités de traitement des données

Les données fournies par les moyens internes et externes sont contrôlées par les équipes d'Atream, notamment les équipes ESG et d'Asset Management. Ces dernières engagent un travail de fiabilisation et de suivi des données, permettant une comparabilité avec les années antérieures.

I. Limites aux méthodes et aux données

Quelles sont les limites des méthodes et des sources de données ? (Y compris la manière dont ces limites n'affectent pas la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales et les mesures prises pour remédier à ces limites)

La méthodologie et les données peuvent présenter certaines limites qui peuvent provenir notamment de :

- La disponibilité limitée des données ;
- La nécessité de s'appuyer en partie sur des données estimées.

Lorsque les données réelles ne peuvent pas être remontées, une méthodologie d'estimation rigoureuse est mise en œuvre afin de compléter les jeux de données et d'éviter les biais d'analyse.

Trois approches complémentaires sont mobilisées, selon les cas de figure :

- Gap filling : estimation par modèle statistique à partir des données disponibles sur d'autres périodes (approche mensuelle ou par compteur). Cette méthode est utilisée si la couverture des données de consommations propriétaire dépasse 90%.
- Extrapolation : à partir de données partielles issues d'autres usages ou zones fonctionnelles similaires au sein du même actif. Cette méthode est utilisée si la couverture des données de consommation locataire dépasse 30% ;



- Benchmark : par comparaison avec des actifs similaires en termes de typologie, usage ou taille, dans la même zone géographique. Cette méthode est utilisée si la donnée existante n'est pas suffisante pour les autres méthodes citées plus haut (gap filling et extrapolation).

Par ailleurs, Aream, consciente des limites des estimations a mis en place une méthodologie pour les atténuer. Cette méthode se traduit notamment par les mesures suivantes : la mobilisation des assets managers, le suivi par le property manager, la fiabilisation des données patrimoniales par les équipes, la signature des chartes ESG avec les occupants des actifs et la participation à des groupes de travail de place sur les thématiques ESG.

J. Diligence raisonnable

Diligence raisonnable mise en œuvre concernant les actifs sous-jacents du produit financier, y compris les contrôles internes et externes relatifs à cette diligence raisonnable

Les données fournies par les moyens internes et externes sont contrôlées par les équipes d'Aream, notamment les équipes ESG et d'Asset Management. Ces dernières engagent un travail de fiabilisation et de suivi des données, permettant une comparabilité avec les années antérieures.

Les équipes d'Aream apprécient la qualité des données au regard de :

- Leur fiabilité attestée lors des visites des sites ;
- Leur cohérence avec les valeurs moyennes transmises par Deepki (pour les données de consommation des fluides)
- Leur cohérence par rapport aux benchmarks internes, Deepki, OID ou tout autre benchmark jugé adapté par les équipes d'Aream.

Dans le cas où une donnée paraîtrait incohérente, une investigation est menée auprès du locataire / exploitant / fournisseur de données ...

K. Politiques d'engagement

L'engagement fait-il partie de la stratégie d'investissement environnemental ou social ?

La SC Carac Perspectives Immo ISR a mis en place une politique d'engagement vis-à-vis parties prenantes pour embarquer ses parties prenantes significatives dans sa démarche d'investissement responsable. Celle-ci est disponible sur le site internet de la société.

L. Indice de référence désigné

Aream
89 – 91 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Tél. : +33 (0)1 43 59 75 75
Fax : +33 (0)1 43 59 75 99

aream.com



Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

La spécificité du patrimoine rend inadaptée la référence à un indice de marché ou à un indicateur de référence.

Atream
89 – 91 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Tél. : +33 (0)1 43 59 75 75
Fax : +33 (0)1 43 59 75 99

atream.com

Société par actions simplifiées au capital de 263 200 euros / 503 740 433 RCS Paris / Agréée par l'AMF en qualité de Société de gestion de portefeuille le 15 avril 2013 sous le numéro GP-13000011